

Zones humides et croyances : « Au commencement était la boue »

En occident, on ne peut pas dire que les zones humides aient inspiré l'enthousiasme et l'admiration des peuples. Ce seraient plutôt les peurs, les légendes effrayantes, l'angoisse du voyageur dont le pas s'enfonce, perdu dans les brumes....

Mais qui inspire crainte, inspire aussi respect. Les Gaulois voyaient dans les eaux mortes le séjour de leurs dieux et y adoraient Taranis, dieu de la sagesse, et du temps. Les moines évangélistes quant à eux ont su réutiliser ces croyances païennes pour diffuser la foi chrétienne dans le Nord de la France au travers de processions reprenant le rite gaulois. Plus tard, leurs frères cisterciens ou bénédictins se sont carrément installés dans de grands territoires de zones humides, qu'ils ont su apprivoiser.

Si on est apparemment bien loin des paysages du désert fondateurs du monothéisme judéo-chrétien, ce choix des moines pour les lieux hostiles de marécages n'est pas innocent.

Si on lit bien la Genèse, au commencement terre et eau sont mêlées. Ce n'est qu'au matin du 3^{ème} jour que Dieu les sépare pour faire la place à la lumière, à la terre ferme et à l'eau. On retrouve cette fascination pour le mélange de terre et d'eau dans bien des passages de l'ancien et du nouveau Testament : Adam est façonné d'argile, Jésus guérit l'aveugle avec l'argile.

La leçon de ce monothéisme veut que l'Homme poursuive l'œuvre inachevée de Dieu de séparation des éléments terre et eau. Les hommes de Dieu ont donc recherché les marécages avec empressement, d'abord pour ne pas à avoir à expulser des paysans déjà installés, mais

surtout pour mettre leur foi à l'épreuve, comme les pères du Désert, et démontrer qu'aucune puissance infernale ne résiste à la force de la foi et de la prière. Pour obéir à la doctrine de St Benoît, *orare et laborare*, ils ont donc entrepris de défricher, drainer, canaliser l'eau vers les moulins, et « *le sauvage est devenu artificie à la gloire de Dieu* ».



En Extrême - Orient par contre, les plaines de terre et d'eau confondues sont le domaine des divinités joyeuses et bienfaitantes, alors que les montagnes couvertes de forêts sont le

domaine des dieux sévères qu'il faut honorer.

Les sociétés ont développé une culture de mise en valeur des plaines humides avec pour utilisation idéale des conditions écologiques, la rizière. L'organisation sociale permet la maîtrise de l'eau et de la rizière, forme totalement apprivoisée du marécage. Les maisons sont sur pilotis, les toitures en paille de riz, les murs en torchis de boue.

Deux histoires, et deux destins différents pour les zones humides.

Et si la philosophie, l'histoire des religions nous en disaient long sur le sort de nos zones humides.

A lire sur ce sujet l'excellent n° de Zones humides Infos n° 54 (2006) à consulter sur www.snpn.com

*Jean-Robert PITTE, Président de la Sorbonne (2006)

L'expérience d'un adhérent La commune de Lamontélarie

La commune de Lamontélarie est une petite commune située dans les Monts de Lacaune, dans le département du Tarn. Elle est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Comme beaucoup d'entre elles dans cette région, cette collectivité est entourée de forêts et de pâturages. Située en tête de bassin versant de l'Agout, la commune a sur son territoire de nombreuses zones humides. La plupart d'entre elles sont en propriétés privées.

Lamontélarie est propriétaire d'une partie d'une zone humide située

au cœur de la forêt communale. Il s'agit d'une tourbière de 2 ha. Jadis pâturée, cette sagne est abandonnée depuis plusieurs décennies. Les habitats naturels présents sont caractéristiques : moliniaies en touradons, bosquets d'aulnes et de saules et populations de *Narthecium ossifragum*. On note également la présence de quelques buttes de sphaignes.

La particularité de ce site tient au fait qu'il appartient à une multitude de propriétaires : ils sont 6 à se partager 2 ha. La commune de Lamontélarie en détient la moitié.

Soucieuse de la préservation et de la mise en valeur de son patrimoine naturel, la commune a recherché plusieurs solutions.

Deux projets sont à l'ordre du jour :
- la restauration du site par du pâturage bovin
- et l'agrandissement d'un sentier de randonnée par une boucle longeant la sagne.

Deux éleveurs de la commune ont été consultés, mais pour que le projet de pâturage soit viable, ils souhaitent pouvoir faire pâturer l'ensemble de la sagne. La commune ne baissant pas les bras a alors contacté tous les propriétaires de la zone humide,

éparpillés dans toute la France, pour les associer au projet de restauration de la sagne.

Aujourd'hui, les 6 propriétaires ont donné leur accord. Il ne reste plus qu'à la clôturer et y faire pâturer les vaches.





Pratique de gestion, Du nouveau dans le franchissement de cours d'eau

Autrefois, les franchissements de cours d'eau étaient aménagés avec des tuyaux en béton appelés communément « buses ». Or, bien souvent, ces aménagements entraînaient des problèmes d'érosion, d'envasement ou d'effondrement de berges, ...

De nos jours, de nouvelles techniques d'aménagement sont mises au point afin d'éviter ces effets néfastes pour le milieu naturel et préserver la continuité écologique du cours d'eau¹.

Il existe une alternative au franchissement pour les cours d'eau ne dépassant pas 1,30 mètres de large. Il s'agit des **tubes en Polyéthylène Haute Densité (PEHD)**.

¹ La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments

Les tubes PEHD ont plusieurs avantages:

- ils sont légers ce qui facilite leur transport sur place. Beaucoup moins lourd que le béton, ils ont cependant la même résistance;
- ils sont moins onéreux que les ouvrages préfabriqués en béton (dalot, cf. lettre de liaison n°15);
- ils sont relativement faciles à mettre en œuvre;
- ils permettent d'aménager des passages de 1 à 6 mètres.

L'installation du tube nécessite d'enlever les graves du lit du cours d'eau sur un tiers du diamètre du tube. On positionne ainsi l'ouvrage dans le lit du ruisseau puis on reconstitue le lit à l'intérieur. Ensuite on recouvre de remblais par dessus le tuyau en prenant soin d'aménager les têtes de pont avec des pierres afin empêcher la fuite du remblais.

Un autre mode d'installation encore moins perturbateur pour le

milieu existe. Dans ce cas on ne touche pas au lit mineur du ruisseau. On coupe le tube PEHD en 2 dans le sens de la longueur. On dispose l'une des deux arches au-dessus du ruisseau et on recouvre l'ouvrage de remblais.

Pour limiter au maximum les perturbations liées à la pose de l'ouvrage, il faut prendre certaines précautions :

- la largeur du tube employé doit être supérieure à la largeur du lit mineur du cours d'eau, afin d'éviter l'accélération des débits qui entraînerait une érosion des berges,
- leur installation doit se faire en période de basses eaux,
- il faut également prévoir un batardeau filtrant à l'aval de l'ouvrage pendant son installation, pour limiter les perturbations liées à la mise en suspension des fines dans l'eau (turbidité)

Pour tout projet, n'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens de l'ONEMA.

Service Départemental du Tarn
8 impasse de Crins
81990 Le SEQUESTRE
tel/fax : 05 63 36 61 42
sd81@onema.fr



Actualité du Réseau : on se prépare une belle « Ecole des sagnes 2010 »

Ce sera le **Mercredi 3 mars 2010**, reprenez bien la date, ce sera au lycée agricole de Touscayrats à Verdalle dans le Tarn, comme la dernière fois : **l'Ecole des sagnes** ouvrira à nouveau ses portes sur le rendez vous bisannuel du Réseau SAGNE.

Au programme : « **Les zones humides dans un monde qui change** : n'est-il pas temps de repenser notre approche de la nature ? »

En maître de cérémonie, **Denis CHEISSOUX** de France Inter.

En intervenants autour d'une table ronde inédite : un philosophe, un économiste, un scientifique, un politique, et même un consultant en stratégie d'entreprise. Que du beau monde pour discuter de notre rapport à la nature, dans un monde où les lignes bougent.

Si le Réseau SAGNE a pu être à ses débuts une démarche innovante, elle s'interroge aujourd'hui sur la pertinence de ses pratiques dans un monde où les valeurs sociales, économiques, philosophiques changent.

Une formule renouvelée pour des échanges toujours plus riches et porteurs d'énergies nouvelles.



Attention, les places seront limitées, pensez à vous inscrire sur notre site www.rhizobiome.coop à partir du 11 Janvier 2010.

Heureuses sagnes de fin d'année à tous !!



Lettre d'information diffusée par la poste aux adhérents et par courriel à 250 partenaires du Réseau SAGNE

Rédaction : Scop SAGNE
Maître d'ouvrage : Rhizobiôme
Avec le soutien de :



Rhizobiôme
Céline THOMAS
05.63.75.09.26
contact@rhizobiome.coop
www.rhizobiome.coop